



## L'OACI et la DECT de l'ONU vont renforcer la coopération en matière de contrôle aux frontières, de sûreté de l'aviation et sur les questions de lutte contre le terrorisme

*Publication immédiate*

**Montréal, le 17 mai 2018** – Aujourd'hui, Mme Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI, et Mme Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) avec rang de Sous-secrétaire générale des Nations Unies, ont pris une mesure importante pour faire face aux menaces terroristes internationales.

Les deux dirigeantes se sont rencontrées à Montréal pour signer un nouvel accord qui renforcera et améliorera grandement la coopération et l'échange d'informations entre les deux institutions dans les domaines du contrôle aux frontières, de la sûreté de l'aviation et de la lutte contre le terrorisme. L'accord appuiera également des résolutions clés du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les priorités internationales pour une réponse harmonisée au terrorisme.

Selon la Secrétaire générale de l'OACI, « ce nouvel accord est un appui direct à la Résolution 2309 du Conseil de sécurité et il cadre avec le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP). Il nous permet de coopérer pour mobiliser la volonté politique, tirer parti de l'expertise, utiliser au mieux les ressources et maximiser les résultats pour les États membres. Ensemble, nous nous emploierons à renforcer les capacités des États membres et à promouvoir une culture plus généralisée de la responsabilité collective, ainsi que des réponses efficaces et communes aux menaces terroristes internationales, tout en poursuivant la simplification et la rationalisation des autorisations de voyage pour la grande majorité des passagers en règle et à faible risque de notre réseau ».

« La coopération avec l'OACI est cruciale pour les travaux du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CCT) et de la DECT. Non seulement le nouvel accord appuie la Résolution 2309, mais il répond aussi efficacement à d'autres résolutions du Conseil de sécurité, notamment les Résolutions 2341, 2395 et 2396. Les visites du CCT sont de plus en plus complexes et, dans certains cas, elles ciblent davantage certains domaines thématiques. Par conséquent, elles nécessitent de plus en plus des compétences spécialisées, notamment dans le domaine de l'aviation civile », a fait remarquer Mme Coninx. « Par conséquent, la DECT va continuer à tirer parti du soutien apporté par l'OACI pour les visites d'évaluation qu'elle effectue pour le compte du Comité. Le CCT et la DECT vont poursuivre leur soutien aux travaux de l'OACI, en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Pacte sur la coordination de la lutte mondiale contre le terrorisme de l'ONU, et promouvoir la mise en œuvre de ses normes et pratiques recommandées au sein du Conseil de sécurité ou dans le cadre de nos relations avec les organisations régionales et sous régionales et les États membres ».

Le nouvel accord OACI-DECT sera suivi d'un plan d'action conjoint et s'appuiera sur les précédentes initiatives de coopération entre les deux entités des Nations Unies qui, pour l'instant, sont mises en œuvre principalement sous les auspices du CCT et à travers l'élaboration d'un système de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) pour l'aviation mondiale, et les visites d'évaluation qu'effectue le CCT dans les États.

Élaboré et publié à la fin de 2017, le GASeP de l'OACI a déjà contribué aussi à ce mécanisme et ses objectifs seront désormais renforcés par les nouveaux paramètres de coopération envisagés.

« Ce nouvel accord va apporter un appui considérable aux efforts déployés par nos institutions pour organiser une réponse coordonnée aux défis nouveaux et émergents, notamment les exigences sans cesse changeantes en matière de sûreté et la mobilité internationale accrue », a conclu Mme Liu. « Il témoigne aussi de notre volonté commune d'accorder la priorité à des solutions plus durables de facilitation des voyages, notamment la sécurité des documents de voyage, la gestion de l'identité des citoyens, et la normalisation internationale de l'échange des renseignements concernant les passagers ».



Aujourd'hui, Mmes Fang Liu (à gauche), Secrétaire générale de l'OACI, et Michèle Coninx (à droite), Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) avec rang de Sous-secrétaire générale des Nations Unies, ont pris une mesure importante pour faire face aux menaces terroristes internationales en signant un nouvel accord qui renforcera considérablement la coopération entre leurs institutions et l'échange d'informations en matière de contrôle aux frontières, de sûreté de l'aviation et de lutte contre le terrorisme conformément à un large éventail de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

## Ressources pour les rédacteurs

### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 192 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Objectif stratégique Sûreté et facilitation de l'OACI](#)  
[Initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

#### **Anthony Philbin**

Chef, Communications  
[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)  
+1 514-954-8220  
+1 438-402-8886 (mobile)  
Twitter : [@ICAO](#)

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications  
[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)  
+1 514-954-6705  
+1 514-409-0705 (mobile)  
Twitter : [@wraillantclark](#)  
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)